

Image not found or type unknown



Délai de prescition article L.244-2 L

Par reims, le **03/12/2013** à **17:23**

Bonjour,

Venant de recevoir un dernier avis avant poursuites de la part de l'urssaf à la date du 21 11 2013 pour l'année 2007

me rappelant qu'une mise en demeure m'a été adressée le 13 11 2008.

je me pose la question suivant

ni aurait t'il pas prescription